



ELECTION DE LA DELEGATION DU DISTRICT DE PROVENCE DE FOOTBALL POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE MEDITERRANEE

ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{ER} JUIN 2024

DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME

A remplir et à envoyer au District par courrier recommandé avec accusé de réception, avant le 2 Mai 2024 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, au siège du District de Provence indiqué dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Nous soussigné(e)s

- Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation du District pour l'Assemblée Générale de la Ligue,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur ne faire l'objet :
 - d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
 - d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e)s aux élections des instances fédérales.

	NOM	PRENOM	N° LICENCE	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant</u>				

Fait à le

Rappel : chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts du District.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun des deux candidats, une copie d'une pièce d'identité.